Mairie de Saint-André-de-Roquelongue
35 rue de la Mairie
11200 Saint-André-de-Roquelongue
mairie@st-andre-roquelongue.fr
04 68 45 10 86

La campagne d'inscription à l'école pour l'année scolaire 2023-2024 est ouverte jusqu'au 28 février 2023

Les parents d'enfants nés en 2020 (rentrée en petite section), ou les parents nouvellement arrivés dans la commune, sont priés de venir en Mairie pour inscrire leurs enfants à l'école avec les documents suivants :

- **Justificatif de domicile de moins de 3 mois sur la commune ou l'arrêté de permis de construire sur la commune.**
- **Copie du carnet de vaccination**
- **Copie du livret de famille**
- **L'extrait du jugement de divorce concernant la garde des enfants pour les parents séparés**
- **Justificatif de radiation pour les enfants déjà scolarisés**
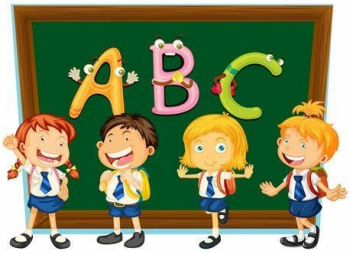
Les enfants nés en 2021 (très petite section) peuvent se préinscrire. L'inscription définitive ne pourra se faire qu'en fonction des effectifs de l'école.